

L'affaire de la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine sera entendue par une Chambre spéciale de la Cour internationale de Justice. Le président de cette Chambre de cinq membres est le juge Roberto Ago d'Italie. Les autres membres sont le juge André Gros (France), le juge Hermann Mosler (République fédérale d'Allemagne), le juge Stephen Schwebel (États-Unis) et le juge ad hoc Maxwell Cohen (Canada). L'Agent du Canada dans l'affaire est L. H. Legault, c.r., conseiller juridique auprès du ministère des Affaires extérieures; l'Agent des États-Unis est Davis Robinson, conseiller juridique auprès du département d'État.